

son gouvernement ? L'action collective ne diffère pas essentiellement de l'action individuelle. Elle a sans doute une portée plus générale et une utilité plus universelle ; son champs d'action étant plus vaste, elle suppose un rayonnement plus multiple d'activité ; mais elle porte toujours, dans la collectivité comme dans l'individu, son caractère humain, fini et, partant, subordonné. Elle exige en celui qui la domine des vues plus étendues, une prévoyance plus considérable, et une puissance de réalisation plus intense et plus universelle ; mais, cela ne comporte pas la négation de toute direction supérieure et de toute domination d'en haut. Il suffit à celui qui prétend la conduire une intelligence plus pénétrante, des moyens de persuasion plus souples et plus multiples, un ascendant plus universel et plus impérieux. Et qui refuserait à Dieu ces attributs ?

Rien ne s'oppose donc à ce que Dieu soit, non seulement par sa loi, mais par l'action effective de sa puissance, le souverain des rois et le seigneur de tous les dominateurs de la terre : *Rex regum, Dominus dominantium*. Il tient dans sa main les empires, les royaumes et les familles aussi facilement qu'il étreint les individus.

Ce point est incontestable. Il se trouve cependant des hommes qui ne l'admettent qu'avec restriction. Ils consentent à reconnaître le rôle de la Providence ; mais ils veulent que celle-ci mesure son action aux seules exigences de la nature humaine. Ils ne font aucune difficulté de reconnaître l'ordre naturel conçu, réalisé et maintenu par Dieu ; mais ils rejettent sans examen tout ce qui prend un caractère surnaturel. Un problème se pose donc. L'action providentielle peut-elle prendre la forme d'une vocation surnaturelle ? En d'autres termes, Dieu peut-il surnaturaliser l'homme et les institutions humaines ?

La réponse affirmative s'impose à qui veut considérer sérieusement la question.

En effet, la répugnance à cette surnaturalisation viendrait ou de la part de l'homme en qui ne se trouverait aucune aptitude à recevoir cette forme nouvelle, ou de la part de Dieu, à qu'il faudrait nier le pouvoir de la donner.

Examinons l'homme et demandons-nous s'il y a répugnance de sa part à ce qu'il soit surnaturalisé. Surnaturaliser un être,